

PARTAGE DES ENJEUX TERRE-MER

Objectifs opérationnels

HA-OO-06
HA-OO-07
PA-OO-01
PA-OO-02
PA-OO-04
QE-OO-01
QE-OO-02

Enjeux détaillés

Toutes espèces et habitats
Oiseaux
Poissons amphihalins

Localisation

Tout le site Natura 2000

Facteurs d'influence

Méconnaissance mutuelle des acteurs et des politiques terrestres et marines

Partenaires

CRC
Agence de l'eau
CLE
Conservatoire du littoral
LOGRAMI
Gestionnaires d'espaces protégés

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000

Actions associées

DECH-1

Problématique

De nombreux enjeux écologiques sont dépendants d'une bonne articulation des politiques terrestres et marines: la qualité de l'eau en tant que milieu dans lequel évoluent les écosystèmes marins, les poissons amphihalins, les oiseaux marins fréquentant la frange littorale.

L'objectif de cette mesure est de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux marins dans les politiques terrestres ou à l'interface, et d'aller vers une connaissance mutuelle des acteurs et des politiques pour favoriser la fluidité des politiques à l'interface terre-mer.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : En faveur de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est gérée par des acteurs historiquement continentaux, les enjeux marins ne sont donc pas systématiquement pris en compte et les acteurs n'ont pas tous l'habitude de travailler ensemble.

a. Les instances locales en charge de la gestion de l'eau pour la mise en œuvre des SAGE sont les commissions locales de l'eau (CLE). L'animateur du site Natura 2000 participera à ces instances pour y porter les enjeux marins. Des mesures en faveur des écosystèmes marins pourront être prises et/ou des mesures existantes pourront être adaptées au regard des enjeux marins.

Il est nécessaire de mieux connaître les relations qualité de l'eau/enjeux écologiques (espèces et habitats). L'OFB y travaillera en interne ou sous-traitera une étude pour ce faire. Ces travaux pourront nourrir l'animateur dans ses recommandations aux CLE.

La connaissance mutuelle entre les animateurs Natura 2000 et ceux des SAGE soutiendra cette simplification et systématisation des échanges.

b. Les Agences de l'eau (AE) ont différents outils financiers pour travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Parmi eux, les « contrats territoriaux » (CT) sont établis entre l'AE et les collectivités locales volontaires. Ils définissent des actions à mettre en œuvre sur les territoires. L'animateur Natura 2000 participe à l'élaboration de ces CT en proposant d'y intégrer certaines actions destinées à réduire l'impact de la qualité de l'eau sur les enjeux écologiques prioritaires du site Natura 2000. Les CT sont financés par la Région et les départements.

La connaissance mutuelle entre les animateurs Natura 2000 et ceux des CT et SAGE facilitera la conception et mise en œuvre d'actions bénéfiques aux milieux terrestres, aquatiques et marins.

Sous-action 2 : En faveur des habitats fonctionnels terrestres des oiseaux marins

Bons nombre d'oiseaux marins fréquentent l'estran, la frange littorale ou arrière littorale pour leur reproduction, alimentation ou repos.

L'animateur Natura 2000 identifiera et participera aux instances et réseaux qui travaillent à la gestion de ces espaces pour y rapporter les enjeux marins, parmi lesquels:

- Sites Natura 2000 limitrophes
- Forum des Marais Atlantiques (FMA)
- Comités de gestion des terrains du Conservatoire du littoral
- Autres espaces protégés

Sous-action 3 : En faveur des amphihalins

Il est nécessaire de favoriser le lien entre les acteurs en charge de la gestion fluviale des poissons migrateurs et les acteurs côté mer ainsi que le copil N2000. L'association LOGRAMI (Loire grands migrateurs) œuvre pour la gestion et la restauration des populations de poissons migrateurs sur la Loire. Elle pourrait être mieux associée et partie prenante des dispositifs existants en matière de :

- Collecte de données en mer (par les pêcheurs professionnels et plaisanciers)
- Sensibilisation des acteurs maritimes
- Prise en compte des poissons amphihalins dans les différentes autorisations en mer (dragages, clapage, pratiques de pêche, ...)

Ce qui permettrait de :

- Améliorer la connaissance sur le cycle de vie des espèces
- Étoffer les arguments pour peser dans les débats en matière de gestion des espèces (COGEPOMI, arrêtés pêche plaisances, ...)
- Aller vers/renforcer la prise en compte des poissons amphihalins dans les autorisations

Le rôle de l'animateur Natura 2000 est de fluidifier les relations entre ces acteurs et d'apporter à chacun une meilleure connaissance du paysage institutionnel et socio-professionnel tout au long de la vie des espèces migratrices.

Cette meilleure connaissance mutuelle pourrait amener ces acteurs à émettre des avis communs dans les instances *ad hoc*.

Sous-action 4 : En faveur de la diminution des déchets

Cf. action DECH-1

Indicateurs de réalisation

- Nombre de mesures « eau douce » des SAGE et CT incluant des enjeux marins
- Participation aux instances et réseaux ad hoc pour les oiseaux marins fréquentant la frange littorale.
- Prise en compte des poissons amphihalins dans les arrêtés pêche, les autorisations en mer